

Republique Rwandaise
Ministère de la
Coopération inter
nationale

1dc

2p

Enlèvement

131911972



Ministère de la Coopération
Internationale

A Son Altesse le Prince
KARIM AGA KHAN
1, Rue de Ursins
PARIS
FRANCE

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

Labanka
A traiter par
Date entrée : 20 SEP. 1972
No Classement : 4897/53.50

Altesse,

J'ai l'honneur de rappeler à Votre bienveil-
lante attention ma lettre n° 763/T219.01/H.F du 9 mars 1972.

Vu l'importance que le Gouvernement Rwandais
attache au Développement touristique du pays, je prie Votre Altesse
de se pencher favorablement à ce problème et de lui accorder le bé-
néfice de l'urgence.

En La remerciant de la particulière attention
qu'elle voudra accorder à la présente, je prie Votre Altesse de bien
vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de la Coopération
Internationale
Aug. MUNYANEZA.

- COPIE pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre chargé de la Coordination des Affaires Economiques, Techniques et Financières à la Présidence à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre de l'Information et du Tourisme à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre des Postes, Télécommunications et Transports à KIGALI.
 - Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage à KIGALI.
 - Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement à KIGALI.
 - Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à PARIS.
 - Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda à KIGALI.
 - Monsieur le Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement à KIGALI.
 - Monsieur le Directeur Général des Affaires Politiques au Ministère de la Coopération Internationale à KIGALI.
 - Monsieur RAJANS à KIGALI.

HENRI F.H. HORWARD
DOCTEUR EN DROIT

BANQUES :
B.C.R. N° 709
BANQUE KIGALI N° 452

KIGALI, LE 6 avril 1973.
B.P. 181



V. RÉF.

N. RÉF.

Cession Mines Bugarama
et Bugarama-Extension.

A Son Excellence
Monsieur Grégoire KAYIBANDA
Président de la République Rwandaise
KIGALI.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur en qualité de conseil et de mandataire de Madame Anne-Marie de Brouwer, veuve de Monsieur André Stinglhamber et de Messieurs Serge et Michel Stinglhamber, concessionnaires des mines Bugarama (Certificat d'enregistrement n° 267) et de Bugarama-Extension (Certificat d'enregistrement n° 308) de porter à votre connaissance que les précités renoncent à la demande d'autorisation de transfert introduite le 11 septembre 1971 sur la base des articles 53 et 54 de la loi portant Code minier.

La cession envisagée était sollicitée au profit de la Société de personnes à responsabilité limitée "Mines de Bugarama" dont le siège social se trouve à Ruhengeri.

Nous vous serions particulièrement obligés de bien vouloir prier les Services compétents de nous donner acte de ce désistement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes civilités les plus distinguées.

Horward

Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur MAKUZA,
Ministre du Commerce, des Mines
et de l'Industrie
KIGALI.